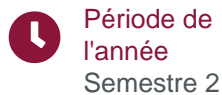


Sport



En bref

- › **Langue(s) d'enseignement:** Français
- › **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

- Une partie théorique représentant 30% de la note (6 points)

Présentation

DESCRIPTION

Il est possible de valider un des cours de sport offerts par le SUAPS (sports collectifs, danses, badminton, athlétisme, tennis de table, musculation, natation, fitness, etc.). Cette UE ne peut être choisie qu'une seule fois au cours de la licence. L'inscription se fait auprès de la scolarité ET auprès du SUAPS (renseignements au bureau du SUAPS ou sur le site Internet), soit au mois de septembre si l'étudiant souhaite commencer son activité sportive dès le premier semestre, soit au mois de janvier pour un démarrage de l'activité au second semestre. Dans les deux cas, l'option «sport» n'est validée qu'au second semestre de la L1. Cette UE est évaluée en contrôle continu. Elle ne fera l'objet d'aucune session de rattrapage. L'assiduité aux cours est un élément important de l'évaluation : les étudiants devront totaliser 10 séances dans un même semestre. À partir de 3 absences injustifiées aux cours les étudiants seront considérés comme défaillants. L'UE sera validée en deux parties complémentaires :

- Une partie pratique représentant 70% de la note (14 points). On évaluera sur le niveau, la participation en cours et les progrès réalisés au cours du semestre.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation